

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Février 2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021</u>	

Etat récapitulatif des délibérations	5
Dispositif des délibérations	9 à 44

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT 47

- ✓ Arrêté n° 033 du 28 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame Sandra RYCKEWAERT, attaché principal, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services de la Communauté de communes Thelloise.

DECISIONS DU PRESIDENT 51 à 61

- ✓ Décision n° 2021-DP-002 du 04 février 2021 : Autorisation de signature d'un marché ayant pour objet la réalisation d'une mission géotechnique.
- ✓ Décision n° 2021-DP-003 du 08 février 2021 : Autorisation de signature d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux lot 3 – modules préfabriqués pour l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ✓ Décision n° 2021-DP-004 du 11 février 2021 : Autorisation de signature avec la Mairie de NOAILLES d'une convention d'occupation de la salle Parisis Fontaine pour le RAM de la CCT.
- ✓ Décision n° 2021-DP-005 du 17 février 2021 : Autorisation de signature avec ENEDIS TOUR ENEDIS d'une convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15 m² faisant partie de l'unité cadastrale ZH109 pour l'installation d'une poste de transformation et d'une convention de servitude avec les droits associés pour l'installation de deux canalisations souterraines.
- ✓ Décision n° 2021-DP-006 du 17 février 2021 : Autorisation de signature avec le SE60 de l'engagement de participation pour le raccordement exceptionnel au réseau électrique des parcelles X354 et X352.
- ✓ Décision n° 2021-DP-007 du 17 février 2021 : Autorisation de signature avec GEDICOM d'un marché ayant pour objet la maintenance du service télé alerte.
- ✓ Décision n° 2021-DP-008 du 26 février 2021 : Autorisation de signature avec la Région Hauts de France de l'avenant n° 1 au protocole d'accord relatif à l'exercice de la compétence transport/mobilité.

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021

Délibérations rendues exécutoires le vendredi 26 février 2021

I.- RAPPORTS DE DOB 2021

I.1. → Rapport sur la situation en matière de développement durable

I.2. → Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes

I.3. → Rapport sur les orientations budgétaires 2021

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

II.- AUTRES RAPPORTS

1.- Finances/Personnel/Patrimoine/Communication

II.1 - Equipements sportifs d'intérêt communautaire – Piscine Aquathelle –
Protocole transactionnel

UNANIMITE

2.- Ressource en eau

Néant

3.- Environnement

Néant

4.- Action sociale communautaire/Accessibilité des services

Néant

5.- Cohérence et attractivité territoriales

1.- Cohérence territoriale

V.1.1.- PCAET et évaluation environnementale stratégique

V.1.2.- Planification Energétique Territoriale – Suivi et accompagnement par
le SE60

V.1.3.- Conférence Intercommunale du Logement – Engagement de la CCT

V.1.4.- Plan Local de l'Habitat

V.1.5.- Dématérialisation ADS

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

(1 abstention)

UNANIMITE

UNANIMITE

2.- Attractivité territoriale

V.2.1.- Partenariats avec les chambres consulaires – CMA et CCI

UNANIMITE

3.- Contrat de relance et de transition écologique

V.3.1. - Contrat de Relance et de Transition Ecologique – Point d'actualité

V.3.2.- Dotation de soutien à l'investissement local et dotation d'équipement
des territoires ruraux – Information et demandes de subventions 2021

UNANIMITE

UNANIMITE

6.- Mobilités

Néant

MOTION DE SOUTIEN A LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

UNANIMITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Numéro de la Délibération : 250221-DC-I.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

Numéro de la Délibération : 250221-DC-I.1

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2311-1-1 et D. 2311-1-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière de développement durable ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-I.1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 suppléés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES

Numéro de la Délibération : 250221-DC-I.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur les projets de budgets.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200067973-20210225-250221-DC-I.2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le prélet : 26/02/2021
Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Numéro de la Délibération : 250221-DC-I.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2312-1, L. 5211-36, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur les orientations budgétaires 2021 ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2021 **ci-annexé** sur la base duquel seront présentés les projets de budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes ainsi que des débats auquel ce rapport a donné lieu.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-I-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – PISCINE AQUATHELLE

Numéro de la Délibération : 250221-DC-II.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoit BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE - PISCINE AQUATHELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la commande publique ;
- Le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le contrat de concession conclu avec la société RECREA le 21 juillet 2017 pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Aquathelle notamment ses articles 35 et 40 ;
- La délibération n° 151220-DC-I.6.1 du 15 décembre 2020 ;
- La réunion du comité de gestion de la piscine Aquathelle en date des 11 septembre et 23 novembre 2020 et celle du 23 décembre 2020 entre le Président de RECREA et les représentants de la CCT ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

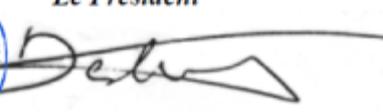
- Que les parties, à l'issue de concessions réciproques, sont parvenues à un accord sur le montant de la compensation à verser par la CCT à RECREA relative au déficit d'exploitation de la piscine Aquathelle pour la période du 15 mars au 31 décembre 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel **ci-annexé** à conclure avec la société RECREA ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à le signer ;
- **AUTORISE** le mandatement d'une somme forfaitaire de 50 000 € TTC qui sera prévue au budget primitif du budget principal 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200067973-20210225-250221-DC-I-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le prélet : 26/02/2021
Affichage : 26/02/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 suppléés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY.
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE : ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ;
- La stratégie bas carbone (SNCB) et son décret du 18 novembre 2015 ;
- Les décrets du 28 juin 2016 et du 18 juillet 2016 relatifs aux PCAET ;
- L'ordonnance du 3 août 2016 relative aux règles applicables à l'évaluation environnementale des plans et programmes ;
- L'ordonnance du 27 juillet 2016 et son décret d'application du 3 Août 2016 relative au schéma régional, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- L'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21 et son objectif à l'échelle internationale de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous des 2°C d'ici 2100, et d'adapter les sociétés aux dérèglements climatiques ;
- Le paquet climat de l'Union Européenne et ses objectifs en matière de lutte pour le climat à l'horizon 2020, et puis le cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 ;
- Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ;
- La délibération en date du 8 novembre 2017 par laquelle la CCT a confié au SE 60 la réalisation d'une Etude de Planification Energétique (EPE) qui constitue le volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- La délibération n° 2018-DCC-056 du 13 avril 2018 par laquelle la CCT a prescrit l'élaboration de son PCAET ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Que la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (loi TECV n°2015-992 du 17 août 2015, article 188) a rendu obligatoire l'élaboration des PCAET pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et qu'elle place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique » ;
- Que de ce fait, la Communauté de communes Thelloise doit élaborer et mettre en œuvre un PCAET sur son territoire ;

- Que le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique d'un territoire et que déclinant les objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique, le PCAET constitue une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique ;
- Que le PCAET établit un programme d'actions concrètes à l'échelle du territoire de la Communauté sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués, avec pour objectif de :
 - Réduire la consommation d'énergie
 - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
 - Augmenter la production et la consommation locales des énergies renouvelables
 - Préserver la qualité de l'air ;
- Que le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans et est évalué 3 ans après son adoption afin d'entrer dans un processus d'amélioration continue.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de l'état d'avancement du PCAET de la Communauté de communes Thelloise ;
- **APPROUVE** le recours à un bureau d'études pour l'élaboration du PCAET et la mise en œuvre des modalités de concertation, étant précisé que l'Etude de Planification Energétique y sera valorisée et qu'un Plan d'Actions Qualité de l'Air devra être élaboré et intégré au PCAET ;
- **AUTORISE** le Président de la CCT ou son représentant à réaliser toutes les études inhérentes à l'élaboration du PCAET et à engager toutes les démarches s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'élaboration de PCAET seront prévus au BP 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-V-1-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 26/02/2021

Affichage: 26/02/2021

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU SUIVI ET A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5111-1-1 qui précise que lorsqu'elles ont pour objet d'assurer l'exercice en commun d'une compétence reconnue par la loi, les conventions prévoient la mise à disposition du service et des équipements d'un des cocontractants à la convention au profit d'un autre de ces cocontractants ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ;
- La stratégie bas carbone (SNCB) et son décret du 18 novembre 2015 ;
- L'ordonnance du 27 juillet 2016 et son décret d'application du 3 août 2016 relative au schéma régional, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- L'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21 et son objectif à l'échelle internationale de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous des 2°C d'ici 2100, et d'adapter les sociétés aux dérèglements climatiques ;
- Le paquet climat de l'Union Européenne et ses objectifs en matière de lutte pour le climat à l'horizon 2020, et puis le cadre européen pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 ;
- Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ;
- La délibération n° 2017-DCC-137 du 8 novembre 2017 par laquelle la CCT a confié au SE 60 la réalisation d'une Etude de Planification Energétique (EPE) qui constitue le volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- La délibération n° 110220-DC-I.1.1 du 11 février 2020 relative au rapport de développement durable ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Que la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (loi TECV n°2015-992 du 17 août 2015, article 188) a rendu obligatoire l'élaboration des PCAET pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et qu'elle place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique » ;

- Que la Communauté de communes Thelloise doit élaborer et mettre en œuvre un PCAET sur son territoire ;
- Que le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a accompagné l'intercommunalité, entre 2018 et 2020, pour l'élaboration d'une Etude de Planification Energétique (EPE), s'intégrant au Plan Climat Air Energie Territorial porté par l'EPCI.
- Que cette démarche stratégique et opérationnelle a abouti à un plan d'actions et à des réponses aux enjeux structurants du territoire ;
- Que le SE60 propose de poursuivre l'accompagnement de l'intercommunalité dans la mise en œuvre des actions de Transition Energétique sur le volet territorial. Cet accompagnement se traduit par un appui du SE60 auprès des élus et services de l'intercommunalité pour mettre en œuvre la stratégie énergétique globale, sur le plan des consommations et des productions énergétiques, quels que soient les secteurs (habitat, économie, transports, etc.) ;
- Que le SE60 effectue une prise en charge financière de la convention à hauteur de 100 %, dans la limite de 10 jours-ETP par an. Au-delà des 10 jours par an, si l'intercommunalité souhaite bénéficier de missions supplémentaires, d'analyse, de préconisations, de conseils et d'animation, celles-ci feront l'objet d'une contribution financière de la part de l'EPCI (sur la base d'un forfait jour de 300 € par jour). Les modalités d'évaluation du besoin de missions supplémentaires se feront sur la base du programme annuel de travail qui aura été défini avec l'EPCI ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le projet de convention **ci-annexée** à intervenir avec le SE ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec cette opération et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200067973-20210225-250221-DC-V-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 suppléés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE PORTANT CREATION D'UNE CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.1.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE PORTANT CREATION D'UNE CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise portant compétence en matière de politique de l'habitat et du cadre de vie ;
- La loi n° 2014-366 du 24 janvier 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), notamment son article 97 ;
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- Le décret n° 2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Que les EPCI tenus de se doter d'un Plan local de l'Habitat en application de l'article L.302-1 du code de la construction sont tenues d'élaborer une CIL ;
- Que la CIL est une instance partenariale de travail constituée pour mettre en place et conduire une stratégie d'attribution concertée à l'échelle intercommunale ;
- Que la CIL doit adopter un document cadre qui fixe :
 - Les objectifs en matière d'attribution de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social, présent ou prévu sur le ressort territorial de l'EPCI,
 - Les modalités de relogement des personnes relevant de l'article L 444-I du code de la construction et de l'habitation,
 - Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation.
- Que la CIL rédige et met en œuvre :
 - Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGID)
 - La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE (AVEC 1 ABSTENTION),**

- **APPROUVE** l'engagement de la CCT dans la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ;
- **APPROUVE** la composition de la CIL, co-présidée par le Président de la CCT et le Préfet du département, dans les conditions décrites ci-après :

La CIL est composée de trois collèges comprenant :

▪ *Collège des représentants des collectivités :*

- La Vice-Présidente de la CCT en charge de la cohérence territoriale,
- Les maires des 40 communes de la CCT ou leurs représentants,
- Un représentant du Département ou son représentant, [en général le Vice-Président en charge du Logement, Habitat et Politique de la Ville].

▪ *Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions dont les bailleurs sociaux présents dans le ressort territorial*

- Le Directeur Général de l'OPAC de l'Oise ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM du département de l'Oise ou son représentant,
- Le Directeur Général de Oise Habitat ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM Clésence ou son représentant,
- Le Directeur Général de ICF HABITAT Nord-Est ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM du Beauvaisis ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM CDC Habitat social (CDC Habitat) ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM Logement francilien ou son représentant,
- Le Directeur Général de la SA HLM Antin Résidences ou son représentant,
- Le Directeur Général de l'OPH Val d'Oise ou son représentant,
- Le Directeur Général de Val d'Oise Habitat ou son représentant,
- Le Directeur Général de la Foncière ou son représentant.

▪ **Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement**

- Le Directeur de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de l'Oise (ADIL) ou son représentant,
 - Le Directeur Délégué de l'Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion sociale (ADARS) ou son représentant,
 - La Directrice du CCAS de la ville de Chambly ou son représentant,
- **APPROUVE** le recours à une AMO pour conduire ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, la Vice-Présidente déléguée à y associer les personnes morales identifiées auxquelles sera notifiée la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes à intervenir et à engager toutes les démarches se rapportant à l'exécution de la présente délibération ;
- **RAPPELLE** les étapes à conduire ainsi qu'il suit :

Etapes à conduire

Pour la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement	1- Délibération de l'EPCI d'engagement 2- Arrêté Préfectoral (composition et missions) 3- Règlement intérieur
Préalable nécessaire : diagnostic partagé sur le fonctionnement et l'occupation, la demande, les niveaux de loyers, la répartition territoriale du parc, les modalités de gestion des contingents...	
Pour l'élaboration du document-cadre	1- Définition partagée des orientations pour le logement des ménages prioritaires, des ménages à bas revenus 2- Adoption par la CIL
Pour l'élaboration de la CIA	1- Définition des objectifs chiffrés et territorialisés, déclinés pour chacun des acteurs 2- Organisation de deux instances chargées de mettre en œuvre les orientations 3- Soumission pour avis au CORES du PDAIHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) 4- Signature par l'EPCI, les bailleurs et les réservataires
Pour l'élaboration du PPGDID	1- Délibération de l'EPCI d'engagement 2- Transmission par l'Etat du porter-à-connaissance 3- Travail sur le contenu du plan 4- Soumission pour avis aux communes, CIL, Préfet 5- Approbation par l'EPCI 6- Deux conventions pour la mise en œuvre (service d'accueil et d'information et dispositif de la gestion partagée)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200057973-20210225-250221-DC-V-1-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.1.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Les articles L. 302-2 et R. 302-3 à R. 302-12 code de la construction et de l'habitation (CCH) ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 consolidant les statuts de la CC ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Que le PLH du Pays de Thelle dont l'élaboration avait été engagée en 1997 est désormais caduc de par son ancienneté et l'évolution de son périmètre ;
- Qu'en application de l'article L.302.2 du CCH susvisé, le programme local de l'habitat est établi par l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, pour l'ensemble de ses communes membres ;
- Que le PLH est un document cadre de planification qui oriente la réflexion et l'action des communes et de tous les partenaires de l'habitat pour répondre aux besoins en logements et en hébergements (institutions, financeurs, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier) ;
- Que le PLH indique les moyens, notamment fonciers, mis en œuvre par les communes et par l'EPCI pour y parvenir et définit les conditions de mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PRESCRIT** l'élaboration du nouveau PLH de la Communauté de communes Thelloise ;
 - **APPROUVE** le recours à un bureau d'études pour son élaboration et la mise en œuvre des modalités de concertation eu égard à son contenu (Diagnostic global sur le fonctionnement du logement et sur la situation de l'hébergement/Document d'orientations / Programme d'actions) ;
-

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.1.4

- **PRECISE** que les personnes morales ci-après énumérées seront associées à l'élaboration du PLH, auxquelles pourront s'ajouter d'autres partenaires :
- L'Etat et ses opérateurs (DDT, DREAL, ARS, ANAH...),
 - Le conseil régional,
 - Le conseil départemental,
 - Les 40 communes de la CCT,
 - Les EPCI voisins,
 - Les bailleurs sociaux,
 - Action Logement,
 - L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL),
 - La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
 - La Mutuelle Sociale Agricole (MSA),
 - L'Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion sociale (ADARS),
 - Les fournisseurs d'énergie en vue de lutter contre la précarité énergétique,
 - Le CCAS de la ville de Chambly.
- **AUTORISE** le Président de la CCT ou son représentant à réaliser toutes les démarches inhérentes à l'élaboration du PLH en particulier la transmission de la présente délibération à la Préfète de l'Oise dans le cadre du Porter à Connaissance défini par l'article L-302-2 du CCH qui, en retour, dans un délai de 3 mois définira les modalités d'association de l'Etat au projet de PLH ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-V-1-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 suppléés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS
--

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.1.5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERIE, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'article L 112-8 du code des relations entre le public et l'administration ;
- L'article L 423-3 le code de l'urbanisme ;
- La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique ;
- La délibération n° 2015-DCC-040 du 21 mai 1995 relative à l'instruction des autorisations des sols et à la mise en place d'un service d'instruction mutualisé ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de pouvoir recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme ;
- Qu'en l'état des démarches entreprises par la CCT, pour le compte de ses 40 communes, le système peut être étendu à toutes les communes qui demeurent compétentes en la matière ;
- Les avantages, à terme, du déploiement d'un tel dispositif à l'ensemble des communes ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE**, dans un souci de mutualisation et de péréquation à l'échelle des 40 communes d'appeler leur participation financière au coût d'acquisition des licences et aux prestations de formation des agents au logiciel sur la base d'une dépense prévisionnelle de 48 354 € TTC ;
- **FIXE** les critères de répartition de la participation financière des communes au prorata de leur nombre d'habitants à raison de 0,78 € par habitant conformément au document **ci-annexé** ;
- **DIT** que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget primitif 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-V.1-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.2.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplésés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY.
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 consolidant les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-128 du 11 octobre 2018 approuvant la stratégie de développement économique ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- L'axe 3 de la stratégie de développement économique susvisée « Accompagner toutes les entreprises »,
- L'offre de services d'une part, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France et d'autre part, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise ;
- Le bilan des précédentes conventions intervenues avec la CMA et la CCIO sur la période 2017/2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **AGREE** les termes ci-annexés des nouvelles conventions à intervenir avec la CMA des Hauts de France et la CCIO qui seront conclues pour une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse ;
- **PRECISE** qu'au titre de ces deux conventions, la CCT s'acquittera d'une participation annuelle de 4 500 € à la CMA Hauts de France et de 21 000 € à la CCIO à laquelle pourra s'ajouter 540 € maximum correspondant au prix de 3 kits dans le cas où des remises de labels Qualité Commerce auraient lieu ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer et à prendre tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-V-2-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 25/02/2021

Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.3.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-33 et L. 2334-42 ;
- Le courrier en date du 1^{er} février 2021 de la Préfète de l'Oise arrêtant le périmètre de la CCT en tant que périmètre du CRTE ;
- Le rapport V.3.1 du Président et ses annexes ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021 ;

Considérant :

- Les enjeux attachés au CRTE en termes environnementaux, financiers et de gouvernance de la CCT ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des informations communiquées relatives au Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur la base du rapport V.3.1 **ci-annexé** du Président ;
- **PRECISE** qu'un point régulier sur l'avancement de l'élaboration du CRTE sera présenté au Conseil communautaire.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



[Signature]
Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-V-3-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021
Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 suppléés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - INFORMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.3.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

OBJET : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) ET DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - INFORMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2334-33 et L. 2334-42 ;
- L'appel à projets au titre de la DSIL 2021 lancé par la Préfecture de l'Oise en date du 12 février 2021 ;
- L'avis des commissions réunies en date du 22 février 2021.

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des informations communiquées relatives à l'appels à projets DSIL 2021 dans les conditions reprises en **annexe 1** ;
- **ADOpte** le principe des huit premières opérations décrites en **annexes 2 et 3** menées sous maîtrise d'ouvrage communautaire éligibles dès 2021 à un financement DSIL et DETR ;

- Au titre de la DSIL/enveloppe relance des territoires-résilience sanitaire

→ Travaux de mise en conformité de l'autosurveillance et mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de CAUVIGNY dans l'objectif d'améliorer la qualité du Ru de Cires,

→ Mise en place du traitement d'hydrogène sulfuré (H2S) sur plusieurs postes de refoulement de la commune de CIRES LES MELLO dans l'objectif de traiter le problème de sécurité des agents intervenants et d'éviter la détérioration des réseaux d'assainissement impactés par les émanations d'H2S,

→ Mise en place du traitement d'hydrogène sulfuré (H2S) sur plusieurs postes de refoulement sur les communes de HERMES et le cas échéant de BERTHECOURT & VILLERS ST SEPULCRE dans l'objectif de traiter le problème de sécurité des agents intervenants et d'éviter la détérioration des réseaux d'assainissement impactés par les émanations d'H2S,

→ Réhabilitation complète d'un poste de refoulement (PR) sur la commune d'ERCUIS dans l'objectif de supprimer le problème de débordement et de nuisance auprès des usagers,

→ Mise en œuvre d'un nouveau traitement des eaux usées sur la commune de SAINT FELIX dans l'objectif d'améliorer la qualité de la rivière Thérain,

→ Mise aux normes des réseaux sur la commune de Précý sur Oise et le cas échéant, sur la commune de Blaincourt lès Précý, dans l'objectif d'améliorer la qualité de la collecte des eaux usées et éviter les pollutions du milieu naturel,

Numéro de la Délibération : 250221-DC-V.3.2

→ Reconstruction des postes de refoulements sur la commune de Villers sous Saint Leu dans l'objectif d'assurer la collecte et un stockage suffisant des eaux usées avant transfert sur la station d'épuration et d'éviter tout débordement d'eaux usées dans les milieux naturels.

Soit une subvention globale escomptée de **879 000 € HT** sur une dépense subventionnable de 2 088 908 € HT.

- Au titre de la DETR-Priorité 3 - Développement économique, touristique et action sociale

→ Travaux de viabilisation relatifs à l'aménagement de la ZAE sur la commune de NEULLY EN THELLE (parcelles X 354 et 352)

Soit une subvention escomptée de **57 708,55 € HT** sur une dépense subventionnable de 144 271,37 € HT.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer les dossiers complets à la Sous-Préfecture de Senlis ;
- **DIT** que les crédits relatifs à l'engagement de ces opérations seront prévus aux BP 2021 correspondants ;

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

050-200067973-20210226-250221-DC-V.3.2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 18 février 2021
Date de l'affichage : 18 février 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 3 supplés + 13 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 55

OBJET : MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VISANT A SOUTENIR LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY – PICARDIE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à PUISEUX LE HAUBERGER, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

MMES Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marianne LEMOINE, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kevin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Jean-Louis GOUPIL, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.
- M. Bruno CALEIRO par M. Quentin LIENARD.

Dont représentés :

- Mme Lydia BORDERES par Mme Geneviève DELABY.
- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Pierre DESLIENS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Laurence LANNOY par M. Marc VIRION.
- Mme Maud MATHONAT par M. David LAZARUS.
- M. Guillaume NICASTRO par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Rafaël DA SILVA.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- Mme Caroline MARTIN par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.

Dont excusés :

- Mme Dominique VILTARD.
- M. Denis JACOB.
- M. Daniel VEREECKE.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

MMES Noëlle MODIQUET, Delphine FLECHY,
M. Philippe VANDERHAEGEN.

Secrétaire de séance : M. Guy LAFOREST, conseiller de la commune de VILLERS SOUS SAINT LEU.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 FEVRIER 2021

OBJET : MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VISANT A SOUTENIR LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY – PICARDIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant :

- Que par courrier en date du 18 février 2021 reçu le 23 suivant, le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), dans le cadre de l'enquête publique unique relative à la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, invite non seulement l'ensemble des communes membres mais aussi l'ensemble des intercommunalités de l'Oise à faire adopter une motion afin d'appeler leurs habitants à participer à cette enquête ;
 - Que le Président de l'ACSO estime en effet indispensable que l'ensemble des communes et des intercommunalités s'unissent et se mobilisent collectivement pour abonder de contributions favorables le registre de l'enquête publique considérant que ces participations peuvent se révéler déterminantes pour la mise en œuvre effective de ce projet structurant ;
 - **Que l'enquête publique unique est ouverte depuis le 23 février 2021 à 9h00 jusqu'au 6 avril 2021 à 18h00 ;**
 - Que ce projet de maillage du réseau ferroviaire « Roissy – Picardie » a été initié à la fin des années 90 et qu'il a pour objectif de relier rapidement l'ensemble des villes de l'Oise au réseau de ligne à grande vitesse français, accessible depuis l'aéroport de Roissy CDG. Le projet prévoit la création d'une voie nouvelle de 6,5 kilomètres permettant la mise en place d'un double service TGV et TER ;
 - Que la création de cette liaison directe contribuera au désenclavement du territoire et favorisera le développement des relations interrégionales et internationales. Elle est également porteuse de perspectives d'emploi, de formation, d'attractivité économique, de mobilité, de développement de l'habitat...
 - Qu'une décision ministérielle du 28 août 2020 a confirmé la réalisation de « Roissy Picardie », ainsi que sa mise en service à l'horizon 2025 ;
- **S'ASSOCIE** aux initiatives de l'ACSO en diffusant sur ses supports de communication (site internet/réseaux sociaux, magazine Thelloise) les informations relatives au projet et aux modalités de déroulement de l'enquête publique afin de favoriser toutes les participations ;
- **DEPOSE** la présente motion au registre d'enquête publique unique qui se déroulera du **23 février 2021 à 9h00 au 6 avril 2021 à 18h00 ;**
- **NOTIFIE** la présente motion à la Préfète de l'Oise, au Sous-Préfet de SENLIS ainsi qu'au Président de l'ACSO.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210225-Motion250221-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT

ARRETE DU PRESIDENT

**Portant délégation de signature à Madame Sandra RYCKEWAERT,
Attaché principal détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des
services
de la Communauté de communes Thelloise**

Le Président de la Communauté de communes Thelloise,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise,

Vu la délibération n° 160720-DC-001 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération n° 160720-DC-003 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté en date du 28 janvier 2021 détachant madame Sandra RYCKEWAERT, attaché principal sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services de la communauté de communes Thelloise ;

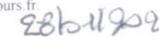
Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature à un fonctionnaire d'autorité ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} février 2021, délégation est donnée à madame Sandra RYCKEWAERT, attaché principal, détachée dans l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services de la communauté de communes Thelloise, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, contrats, conventions, marchés, décisions, instructions et correspondances, les mandats et pièces comptables y compris la certification de service fait, relatifs à l'administration communautaire à l'exception des rapports au conseil communautaire et au bureau.

Conformément à la délibération 160720-DC-003 en date du 16 juillet 2020, la présente délégation est étendue aux attributions confiées au Président de la communauté de communes Thelloise par son organe délibérant.

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Sous-Préfet de l'arrondissement de SENLIS, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la communauté de communes, dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée ainsi qu'au receveur de la Communauté de communes Thelloise.

Le Président,
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr
NOTIFIE LE 
Signature

A Neuilly en Thelle, le 28 janvier 2021

Le Président,


Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210128-A28012021033-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2021

Affichage : 01/02/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 141 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Véronique CANDOTTI, administrateur territorial, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu l'opération d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Chambly et son implantation sur la parcelle cadastrale ZH109 ;

Considérant la nécessité de caractériser la géologie et la géomécanique du site et son influence sur le projet ;

Considérant la consultation lancée le 14 janvier 2020 et les 2 offres reçues ;

Considérant la proposition de la société FONDASOL, conforme aux besoins énoncés dans le cahier des charges et la plus avantageuse économiquement ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société FONDASOL - sise 19 rue du Bois Quatorze ZI NORD 80470 ARGOEUVES – Siret 582 621 561 00767 – représentée par M. Jean Baptiste LIEGE, d'un marché ayant pour objet la réalisation d'une mission géotechnique G2 AVP pour un montant total de 5 380 € HT et une mission G2PRO pour un montant de 1 500 € HT, soit un montant total de 6 880 € HT.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 04 février 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210204-2021-DP-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2021

Affichage : 05/02/2021



Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services,



Véronique CANDOTTI

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://www.instagram.com/thelloise)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les délibérations n° 2018-DCC-239 du 28 novembre 2018 et n° 070319-DC-II-1 du 7 mars 2019 approuvant la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet de l'Oise et de la Présidente du Département de l'Oise en date du 7 juin 2019 arrêtant le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 141 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Véronique CANDOTTI, administrateur territorial, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu l'opération relative à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée en date du 20 octobre 2020, allotie en 4 lots : Lot 1 – VRD, Lot 2 – Espaces Verts, Lot 3 – Modules Préfabriqués, Lot 4 – Télégestion ;

Considérant qu'aucune offre n'a été réceptionnée pour le lot 3 – Modules Préfabriqués ;

Considérant la décision n° 2020-DP-114 du 10 décembre 2020 actant l'infructuosité du lot 3 – modules préfabriqués et la relance en procédure adaptée de ce lot ;

Considérant la nouvelle consultation publiée en date du 31 décembre 2020 ;

Considérant l'offre reçue, dans le délai imparti ;

Considérant l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre, la société VERDI ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société SANI-MODUL sise 640, rue Augustin FRESNEL 76 230 ISNEAUVILLE – SIRET 538 440 058 00039, représentée par Monsieur Pascal LECOMTE , d'un marché ayant pour objet la réalisation des travaux lot 3 – Modules préfabriqués, pour un montant de 600 500 € HT (offre de base). Il n'est levé aucune des Prestations Supplémentaires Eventuelles.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 08 février 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210208-2021-DP-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2021

Affichage : 08/02/2021



Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services,

Véronique CANDOTTI

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

theloise.fr

theloise

@Thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 134 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Caroline BILL, 4^{ème} Vice-Présidente en charge de l'action sociale communautaire ;

Considérant que le Relais Assistantes Maternelles organise des permanences administratives et des ateliers sur Noailles ;

Considérant que ces activités nécessitent la mise à disposition d'une partie des locaux de la salle Parisis-Fontaine par la Commune de Noailles et la signature d'une convention d'occupation ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la commune de Noailles, représentée par Monsieur Benoît BIBERON Maire, sise 1 rue de Paris – 60430 Noailles – d'une convention d'occupation de la salle D. Cette occupation est consentie à titre gracieux, selon les termes et conditions énoncés dans ladite convention.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 10 février 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210210-2021-DP-004-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2021

Affichage : 11/02/2021



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Caroline BILL

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · BP 45 · 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

theloise.fr

theloise

@Thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 136 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Marc VIRION, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu l'opération d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Chambly et son implantation sur la parcelle cadastrale ZH109 qui n'est pas à ce jour raccordée au Réseau Public de Distribution d'Electricité ;

Considérant que la desserte et l'alimentation de la parcelle à ce réseau nécessitent l'occupation d'une surface de 15 m² pour l'installation d'un poste de transformation et la construction de deux canalisations souterraines sur une bande de 3 m de large ;

Considérant pour la réalisation de ces travaux, la CCT doit mettre à disposition cette surface avec concession de droits réels (occupation, droit de passage, droits d'accès) et consentir à une servitude au profit de la société ENEDIS ;

Considérant que cette concession et cette servitude doivent faire l'objet des conventions ad hoc entre le propriétaire de la parcelle, la CCT, et la société ENEDIS ;

Considérant les conventions transmises en date du 5 février 2021 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société ENEDIS Tour ENEDIS - sise 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex – Siret 444608442 13631– représentée par Madame Véronique PAULY, Directrice Régionale ENEDIS Picardie, d'une convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15 m² faisant partie de l'unité cadastrale ZH109 pour l'installation d'une poste de transformation et d'une convention de servitude avec les droits associés pour l'installation de deux canalisations souterraines, avec versement par ENEDIS, d'une compensation forfaitaire et définitive de 15 €.

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 17 février 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux équipements
d'intérêt communautaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210217-2021-DP-005-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021



Virion
Marc VIRION

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 138 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Thérèse-Marie DESCATOIRE, 8^{ème} Vice-Présidente en charge de l'attractivité territoriale ;

Considérant l'opération d'aménagement d'une zone d'activité à Neuilly-en-Thelle sur les parcelles X354 et X352 ;

Considérant que cette opération nécessite des travaux de raccordement des parcelles au réseau public de distribution d'électricité ;

Considérant que ces travaux seront réalisés par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) ;

Considérant l'engagement de participation au financement de ces travaux, adressé par le SE 60 le 11 février 2021 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'engagement de participation pour le raccordement exceptionnel au réseau électrique des parcelles susvisées, avec le SE60 sis 9164, avenue des Censives - 60000 TILLÉ, pour un montant de 26 988,25 € avec subvention ;

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 17 février 2021

Pour le Président et par délégation,
Vice-Présidente en charge de
l'attractivité territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210217-2021-DP-006-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021



Thérèse-Marie Descatoire
Thérèse-Marie DESCATOIRE

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 141 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à madame Véronique CANDOTTI, administrateur territorial, détachée sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la Communauté de communes Thelloise ;

Considérant que la Communauté de communes Thelloise utilise un système d'information et d'alerte à destination de l'ensemble des communes du territoire de la communauté permettant des campagnes de diffusion de messages par tous les canaux de communication (fixe, mobile, SMS, fax, email) ;

Considérant que pour être opérationnel, ce système nécessite un abonnement comprenant une hotline, l'hébergement, la maintenance et la surveillance ;

Considérant le devis n° 5289201127 de la société GEDICOM en date du 9 février 2021 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société GEDICOM – sise 17 bis rue du Chemin Vert 94100 Saint Maur des Fossés SIRET 394 113 872 00060, – d'un marché ayant pour objet la maintenance du service télé alerte pour un montant de 6 050,00 € HT annuel auquel s'ajoute le cas échéant le prix des communications facturées à la suite des campagnes de diffusion qui s'établit comme suit : fixe (0,05€ HT/minute) ; mobiles (0,10 € HT/minute) ; SMS (0,10 € HT /SMS) ; fax (0,12 € HT /page) ; email (gratuit) ;

Article 2 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le Trésorier de Méru, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neully en Thelle, le 17 février 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210217-2021-DP-007-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021



Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Véronique CANDOTTI

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neully-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

theloise.fr

theloise

@Thelloise

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016, 19 juin 2017 et 19 juin 2019 portant respectivement création, fusion de la Communauté de communes et consolidation des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté n° 135 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à monsieur Alain DUCLERCQ, 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu le protocole d'accord n°19004536 entre la Communauté de communes Thelloise et la Région Hauts-de-France relatif à l'exercice de la compétence transport / mobilité, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et prenant fin au 31 août 2021 ;

Vu la délibération 2020.02203 du 24 novembre 2020 de la Région attribuant à TRANS DEV OISE CABARO pour une durée de 8 ans le contrat de concession de service public pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire sur le territoire de l'Oise pour le périmètre de la Communauté de communes Thelloise ;

Considérant la nécessité de prolonger la durée du protocole initial jusqu'à la date d'échéance de la DSP des lignes interurbaines régionales, soit jusqu'au 31 août 2029 ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de l'avenant 1 au protocole d'accord avec la Région Hauts-De-France susvisé, par lequel cette dernière assure la gestion des transports scolaires et des transports vers les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sur le territoire de la Communauté de communes, sans qu'aucune contrepartie financière ne soit mise à la charge de la Communauté de communes Thelloise.

Article 2 : La durée dudit protocole est ainsi prolongée jusqu'au 31 août 2029, date d'échéance de la Délégation de Service Public des lignes interurbaines régionales.

Article 3 : Le directeur général des services de la Communauté de communes et le trésorier de Méru, receveur de l'établissement public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 26 février 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200067973-20210226-2021-DP-008-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021



Alain DUCLERCQ

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 theloise.fr

 theloise

 @Thelloise